

Image not found or type unknown



Volets attaqués par des champignons

Par **laurent**, le **19/07/2009** à **21:07**

Bonjour, je me tourne vers vous pour un conseil d'ordre juridique. J'ai acheté des volets, il y a 6 ans, je les ai peints dès le début, repeints 3 ans après et cette année, je constate qu'il y a d'énormes trous dans les traverses, je vais alors voir mon revendeur qui me répond que c'est normal puisque ils n'étaient pas traités et que la peinture micro-poreuse fongicide ne traite pas le bois, est-ce que c'est vrai? puis-je me retourner contre lui? merci